

**La CTROC salue la décision du ministre Carmant : le rehaussement de 10 M\$ annoncé pour 2025-2026 sera entièrement versé à la mission globale**

Gatineau, 28 août 2025 - La Coalition des Tables Régionales d'Organismes Communautaires (CTROC) salue la décision du ministre Lionel Carmant de verser en totalité le rehaussement de 10 M\$ à la mission globale des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) pour l'année 2025-2026.

Rappelons qu'au printemps dernier, lors de l'étude des crédits, le ministre Carmant avait annoncé son intention de retenir 1 M\$ de l'enveloppe prévue afin de répondre à certaines demandes qu'il estimait plus urgentes que d'autres. Il reprenait ainsi une pratique dénoncée l'an passé par les organismes communautaires autonomes puisque celle-ci contrevenait aux règles d'un programme administré par son propre ministère.

Cette annonce répond aux nombreuses représentations de la CTROC auprès du ministre afin qu'il respecte les règles d'attribution des fonds du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) qui prévoient que le financement soit réparti par les établissements régionaux et les regroupements d'organismes dans chacune des régions. En tant qu'interlocutrice nationale du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la CTROC est satisfaite que le ministre ait pris en considération ses interventions.

*“Cette décision confirme l'importance de respecter les règles établies et de reconnaître le rôle essentiel des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux. Ce financement vient renforcer leur mission, même s'il demeure largement insuffisant face aux besoins réels”,* souligne Daniel Cayley-Daoust, président de la CTROC.

Le financement à la mission globale a pour objectif d'assurer une stabilité aux organismes communautaires dont le travail soutient des milliers de personnes dans les communautés partout au Québec. L'enveloppe actuelle reste cependant loin des besoins exprimés par les 3000 organismes en santé et services sociaux qui s'élèvent à 830 M\$. La CTROC continuera d'utiliser toutes les tribunes à sa disposition pour faire valoir la nécessité de financer les organismes communautaires autonomes à la hauteur de leurs besoins.

Renseignements : [info@ctroc.org](mailto:info@ctroc.org)

Vincent Lagacé, 514-562-3349

Coordonnateur | Vie associative et administration, CTROC

*La Coalition des Tables Régionales d'Organismes Communautaires (CTROC) réunit 14 Regroupements régionaux d'organismes communautaires autonomes et représente plus de 3000 organismes enracinés dans toutes les régions du Québec. Elle a comme mission de soutenir les regroupements régionaux et leurs membres, de promouvoir l'action communautaire autonome et d'analyser l'organisation du réseau public de la santé et des services sociaux et ses impacts sur les organismes communautaires autonomes et la population. La CTROC est interlocutrice privilégiée des organismes communautaires autonomes intervenant en santé et services sociaux auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux.*